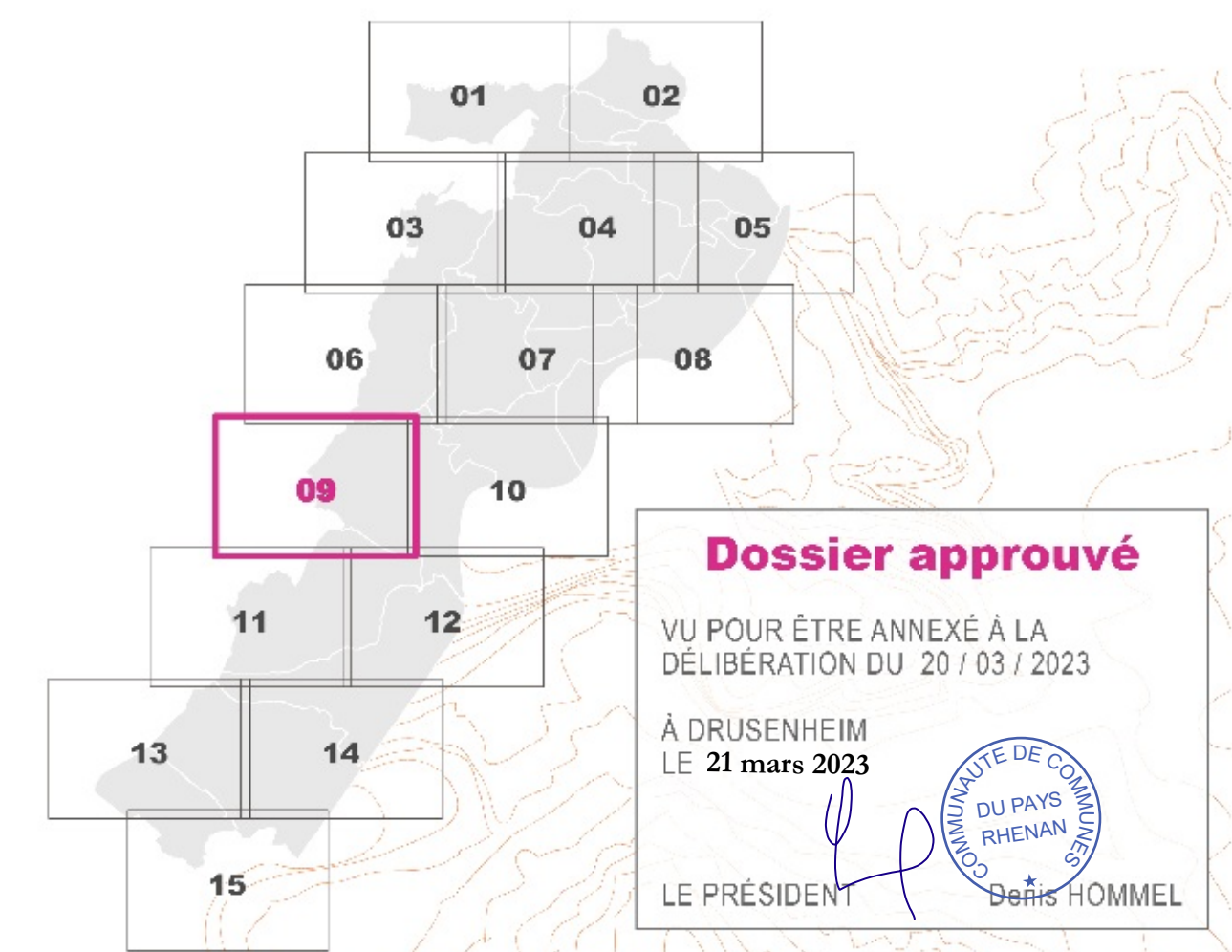


**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



PLAN DES SUP N° 09
Drusenheim, Herrlisheim et Soufflenheim
Echelle : 1 / 5 000



LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

++++ limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

• **Naturel**

- **Forêt**

forêt de protection - A7

• **Eau**

point de captage d'eau potable - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché - AS1

protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné - AS1

canalisation publique d'eau potable - A5

• **Réservation naturelle**

réserve naturelle - AC3

• **Culturel**

- **Monument historique**

périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits - AC1

**UTILISATION DE CERTAINES
RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**

• **Energie**

- **Electricité - gaz**

périmètre de servitude autour d'une ligne d'électricité - I4

périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz - I3

• **Hydrocarbure**

construction et exploitation de pipe-line - I1

• **Communication**

- **Cours d'eau**

zone de protection contre les inondations du Rhin - PM1bis

servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 11,70 mètres de la limite des rivières domaniales et des canaux - EL3

- **Voie ferrée et aérotrain**

servitude relative au chemin de fer - T1

servitudes relatives aux interdictions d'accès devant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération - EL11

- **Télécommunication**

zone spéciale de dégagement - PT2

servitude d'attache aux réseaux de télécommunication - PT3

**SALUBRITÉ ET
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

servitude relative aux installations classées pour l'environnement - PM2

zonage réglementaire des PPRT - PM3

zone d'interdiction stricte "R"

zone d'interdiction "r"

zone d'autorisation sous conditions "B"

zone d'autorisation sous conditions "b"

zone grise "G" (emprise des sites seveso seul haut à l'origine du risque)

zone de recommandation "v"

secteur potentiel d'expropriation

PPRI de la Zorn et du Landgraben - PM1

zone à préserver

zone constructible sous conditions

zone arrière digue

zone sécurisée arrière digue

PPRI de la Moder et PPRI de Gamsheim-Kilstedt - PM1

zone rouge foncé

zone rouge clair

zone orange

zone bleu foncé

zone bleu clair

sous-espèce bleu très clair

zone de sécurité

zone d'intérêt stratégique

Plan établi sur la base des couches d'information géographique transmises par les services de l'Etat compétents.

Fond de plan : cadastre 2021

